



Montpellier, le **28 AOUT 2025**

AT/50000

Direction Générale des Services

DGA Aménagement du Territoire  
Pôle Routes et Mobilités

Dossier suivi par : Yann Letroublon  
Références : D-2025-001351  
T : 04.67.67.72.64  
E : yletroublon@herault.fr

MONSIEUR GEORGES RIVIECCIO  
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION RELATIVE AUX  
AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES POUR LE  
CONTOURNEMENT OUEST DE MONTPELLIER  
VINCI AUTOROUTES  
A9  
34430 SAINT JEAN-DE-VEDAS

Monsieur le Président,

En ma qualité de Président du Conseil départemental de l'Hérault, j'apporte tout mon soutien au projet de contournement ouest de Montpellier (COM) concédé à Vinci Autoroutes.

Ce projet est stratégique pour notre territoire. Il s'articule avec la liaison intercantonale d'évitement nord (LIEN) en cours de travaux et sur laquelle le Département investit fortement pour relier les communes de l'ouest, du nord et l'est de la métropole dans le but de réduire les trafics sur des axes urbains inadaptés à de tels volumes de déplacement.

L'articulation du COM et du LIEN apportera une réponse concrète aux enjeux de mobilité en désengorgeant les pénétrantes de la métropole de Montpellier qui connaissent une saturation chronique générant des embouteillages persistants, des nuisances sonores et une dégradation de la qualité de l'air. Le COM s'inscrit ainsi dans une continuité indispensable : il constitue le chaînon manquant permettant de relier efficacement les grands axes structurants du territoire.

Il s'agit d'un investissement structurant, porteur de multiples bénéfices, qu'ils soient économiques, en facilitant la logistique et l'attractivité du territoire, sociaux, en réduisant les temps de trajet quotidiens et en améliorant la qualité de vie des habitants ou environnementaux, par une meilleure régulation des flux et une diminution des nuisances liées à la congestion routière.

À cet égard je relève la grande qualité du dossier d'études environnementales soumis au public en vue des autorisations requises.

Le Département, conscient des attentes fortes de la population et des acteurs économiques, considère que ce projet complète et valorise les efforts engagés en matière d'infrastructures et traduit une vision cohérente de l'aménagement du territoire.

En effet, ce projet s'inscrit dans une logique multimodale des déplacements sur l'aire urbaine de Montpellier, où chaque maître d'ouvrage concerné (État, Région, Département, Métropole) mène les opérations de son ressort dans une approche partagée avec les autres.

Je tenais donc à réaffirmer l'importance de sa mise en œuvre et la pleine mobilisation du Département pour accompagner ce projet structurant au bénéfice des Héraultais.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil départemental de l'Hérault,

Kléber MESQUIDA